



# **BUREAU EXECUTIF**

**Réunion du 15 juin 2017**

## **PROCES VERBAL**

**Présidence :** Michel **CALLOT**.

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général, Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général, Sylvain **DUPLOYER**, Eric **JACOTÉ**, Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Ludovic **SYLVESTRE**.

**Invités :** Armand **MEGRET**, Médecin fédéral national ; Jean-Philippe **POVEDA**, Président de la commission des finances, pour le point VIII.

**Invité excusé :** Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

**Assistent également à la réunion :**

Arnaud **COURTIER**, Directeur général ;  
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président et du Directeur général ;  
Anne **LE PAGE**, Responsable de la Direction des activités sportives ;  
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;  
Claire **GUILLEMAIN**, Responsable des ressources humaines ;  
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;  
Vincent **JACQUET**, Directeur technique national ;  
Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ;  
Stéphane **ROUBEAU**, Comptable.

**La séance est ouverte à 13 h 15'**

### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Michel **CALLOT** souhaite la bienvenue aux membres. Il remercie Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, future Directrice administrative et financière et Stéphane **ROUBEAU**, Comptable. Il invite Madame Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS** à se présenter. Celle-ci communique des informations relatives à son parcours professionnel, puis fait part de son grand plaisir de pouvoir travailler dans le domaine sportif et plus particulièrement au sein de la FFC.

### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 MAI 2017**

Sylvain **DUPLOYER** intervient pour signaler une modification à effectuer au point 15 de la page 16, qui doit être ainsi rédigé : « Challenges France BMX 2018 : à l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer les organisations suivantes : challenge France Sud-Ouest à Frontignan (Languedoc-Roussillon) et à Canéjan (Nouvelle-Aquitaine). Après quoi, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2017 est adopté.

### **III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

#### **1. Plaquette de présentation des membres du Bureau exécutif et du Conseil fédéral**

Le Président invite Ludovic SYLVESTRE à commenter la plaquette de présentation des membres du Bureau exécutif et du Conseil fédéral. Celui précise que ce document a été réalisé en interne dans le but d'en réduire le coût et qu'il sera adressé au siège des comités régionaux. Michel CALLOT souligne la qualité et l'utilité de ce document.

#### **2. Guide des assurances 2017**

Le Président se réjouit de la réalisation du guide des assurances 2017 par le cabinet de courtage « Gras-Savoie ».

#### **3. Statistiques des licences**

Michel CALLOT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 6 juin 2017 et 2016. Il souligne une diminution de 1.557 licences (-1,34%) pour un total de 114.472. Il constate que cette tendance baissière affecte une large majorité des comités régionaux de métropole. Gilles DA COSTA intervient pour expliquer qu'il est nécessaire de disposer d'une analyse plus fine tenant compte des nombreuses disparités régionales. Il envisage donc de demander une analyse à réaliser par chaque comité régional. A l'unanimité, il est donc décidé qu'une requête en ce sens sera prochainement envoyée, par un courrier à la signature du Président de la FFC, à tous les Présidents de comités régionaux. Michel CALLOT affirme que l'examen de la synthèse de ces analyses pourra faire l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion du Conseil national des présidents de comités régionaux

#### **4. Décès**

Michel CALLOT fait part du décès de Hein VERBRUGEN, ancien Président de l'Union Cycliste Internationale, survenu le mercredi 14 juin 2017. Il rappelle le rôle important que celui-ci a joué dans la structuration de la Fédération internationale et du cyclisme mondial. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances à la famille et aux amis du défunt.

#### **5. Situation du comité régional de Corse**

Michel CALLOT fait part d'informations nouvelles relatives à ce dossier. Il se réjouit d'avoir reçu récemment des documents témoignant d'une réelle volonté de créer un nouveau comité régional. Il rappelle l'objectif commun fixé : présenter un projet structuré à la Collectivité territoriale de Corse avant la fin de l'année 2017. Le Président de la FFC déclare qu'il va prendre prochainement contact avec Michel BERGEAT et fait part de ses échanges sur ce sujet avec le nouveau Président du comité régional de Provence.

#### **6. Rencontre entre dirigeants de la FFC et de la LNC**

Michel CALLOT rend compte d'une réunion organisée à l'initiative des dirigeants de la LNC. Gilles DA COSTA, Ludovic SYLVESTRE, et lui-même ont échangé de manière très constructive avec le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de la LNC. Il affirme que cette rencontre informelle a permis une prise de contacts très bénéfique, qui laisse augurer une détermination commune à œuvrer sereinement lors des prochaines négociations à conduire entre les deux entités.

#### **7. Rencontre entre le Président de la FFC et le Président de la FFTT (Fédération Française de Tennis de table)**

Michel Callot annonce qu'il a eu le plaisir d'accueillir le 17 mai 2017, son homologue de la Fédération française de tennis de table, au siège de la FFC. Il précise que cette visite des locaux avait pour objectif d'étudier une possible organisation des championnats d'Europe de tennis de table 2019 dans la partie centrale du vélodrome national.

## **8. Réunion du Conseil d'administration du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)**

Le Président rend compte de sa participation à la première réunion du Conseil d'administration du CNOSF, tenue le 23 mai 2017.

## **9. Visite du site technique de Montry**

Michel CALLOT fait part de son déplacement au centre technique de Montry. Il rend compte de la faiblesse du dispositif de contrôle de circulation du matériel et précise que ce constat ne concerne pas seulement le centre technique. Il regrette un manque d'encadrement plus rigoureux des différentes procédures. Il affirme que suite à cette visite, il a souhaité mettre en place un groupe d'analyse mixte. Il propose de confier cette mission au Secrétaire Général et au Président de la commission des finances. Il précise que ce groupe d'analyse devra également réfléchir sur le système d'organisation du flux de matériels et de contrôles à mettre en place assez rapidement. Gilles DA COSTA affirme qu'il ne peut que souscrire à cette initiative. Il affirme qu'il serait souhaitable de connaître assez rapidement les conclusions de la commission. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **10. Réception d'un émissaire de l'UCI au siège fédéral**

Le Président fait part de la venue de M. BRACKFIELD au siège fédéral. Ce technicien de l'Union Cycliste Internationale s'est déplacé spécialement dans le but d'effectuer une démonstration de l'utilisation de la tablette de détection de la fraude technologique. Au delà de cette visite, Michel CALLOT émet le souhait de pouvoir mettre en place des contrôles au niveau des épreuves amateur et des épreuves de masse.

## **11. Déplacement du Président de la FFC au FISE de Montpellier**

Le Président fait part de sa présence, en compagnie de Sylvain DUPLOYER, Jean-Philippe POVEDA et Stéphane GARCIA, au Festival international des sports extrême à Montpellier. Il rend compte d'un grand professionnalisme en matière d'organisation sportive. Il se déclare séduit par les perspectives de promotion du cyclisme en milieu urbain et affirme qu'il est important d'étudier sérieusement et rapidement un projet de collaboration entre la FFC et le CREPS de Montpellier, principalement sur l'axe du développement et sur l'axe purement sportif du « BMX Freestyle Park », dans l'optique des prochains Jeux Olympiques d'été de 2020 à Tokyo (Japon).

## **12. Rencontre entre le Président de la FFC et les dirigeants du futur comité régional d'Occitanie**

Michel CALLOT fait état d'une réunion très constructive tenue le 24 mai 2017 à Montpellier, en présence des principaux dirigeants des actuels comités régionaux du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, ainsi que les Présidents de comités départementaux. Le calendrier des différentes opérations à réaliser jusqu'au processus final de fusion a été adopté par les deux parties.

## **13. Rencontre entre le Président de la FFC et les dirigeants du futur comité régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le Président rend compte de la réunion tenue le 26 mai 2017 à Marseille, en présence des principaux dirigeants des actuels comités régionaux de Provence et de Côte d'Azur, ainsi que les Présidents de comités départementaux. Il rappelle que l'objectif principal de cette réunion était de parvenir à mettre en place un rétro-planning des opérations à réaliser. Il affirme que la première réunion programmée a déjà eu lieu et considère que la réalisation de celle-ci témoigne de la volonté de conduire l'ensemble du processus jusqu'à sa finalité.

## **14. Déplacement du Président de la FFC en Nouvelle Aquitaine**

En réponse à une intervention de Yannick POUHEY, Michel CALLOT annonce qu'il rencontrera les Présidents des actuels comités régionaux d'Aquitaine, Poitou-Charentes,

Limousin, ainsi que les Présidents de comités départementaux le 27 juin 2017 à Bordeaux, dans le cadre du processus de fusion de ces actuels comités régionaux sous l'entité « Nouvelle Aquitaine ».

#### **15. Réunions entre les dirigeants de la FFC et ceux de « Vélopolis »**

Le Président rend compte de deux réunions importantes tenues récemment entre les dirigeants de la FFC et ceux de « Vélopolis ». Il en ressort qu'il est convenu de mettre en place une mutualisation des moyens entre les deux entités. Michel CALLOT fait également état d'une réflexion visant à parvenir à s'associer un peu mieux pour créer des animations au sein et autour du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il donne ensuite la parole à Arnaud COURTIER. Le Directeur général fait part d'un projet de déplacement à Londres, en compagnie de Yannick POUHEY, pour y rencontrer les organisateurs des « Six Days » et ceux des « Revolution Series », dans le but d'étudier les conditions d'organisation de leurs événements en France au sein du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après quoi, Michel CALLOT annonce que la première réunion a été suivie d'une réunion élargie avec la présence de Michel LAUGIER, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, et tenue le mercredi 14 juin 2017. Il en résulte que le Président LAUGIER a manifesté son vif souhait d'un plus grand nombre d'organisations à programmer sur les équipements du Centre national du cyclisme. De son côté, Michel CALLOT a formulé le souhait de la FFC d'obtenir des créneaux horaires majorés d'une heure le matin et l'après-midi. A ce sujet, il a été convenu d'entreprendre un travail commun de planification des périodes d'utilisation de la piste, prenant en compte la variation des besoins dans le temps (pics d'utilisation et phases de sous-utilisation).

#### **16. Relations entre la FFC et la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail)**

Le Président de la FFC évoque la tenue d'une récente réunion organisée au siège fédéral, suite à une sollicitation émise par la Co-Présidente de la FSGT. Il annonce avoir reçu cette dernière, accompagnée de son « staff cyclisme ». Il en ressort une volonté commune de parvenir prochainement à une actualisation de la convention régissant les relations et activités des deux parties. Il déclare que Jean-Michel RICHEFORT a déjà commencé à travailler sur ce dossier.

#### **17. Rencontre entre le Président de la FFC et le Président de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage)**

Michel CALLOT fait part de sa rencontre avec M. Bruno GENEVOIS, Président de l'AFLD. A cette occasion, il a fait part de sa volonté de poursuivre les actions entreprises de longue date par la FFC en matière de lutte contre le dopage.

#### **18. Relations entre la FFC et la société « Mavic »**

Le Président rend compte de sa réunion avec M. BLANC. Il évoque ensuite les conditions de la restitution du matériel mis à disposition de la FFC par la société « Mavic », du fait de la non-poursuite du contrat de partenariat liant précédemment les deux parties.

#### **19. Opération de promotion de la candidature « Paris 2024 »**

Michel CALLOT évoque l'opération de promotion de la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024. Il mentionne la participation de David LAPPARTIENT à cette manifestation organisée le mercredi 14 juin 2017 sur le site du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines et à laquelle assistaient également, outre lui-même, Michel LAUGIER, Maire de Montigny-le-Bretonneux et Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Jean-Michel RICHEFORT, Vice-Président de la FFC en charge du cyclisme pour tous et des masters, des coureurs des équipes de France et de nombreux jeunes cyclistes locaux.

## **20. Fin de la présence de la FFC à l'INSEP**

Le Président informe les membres qu'il a signifié officiellement au ministère de tutelle le transfert des activités du pôle cyclisme basé à l'INSEP vers le pôle olympique de Saint Quentin, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il invite Vincent JACQUET à apporter des informations complémentaires. Le Directeur technique national explique que les athlètes actuellement hébergés à l'INSEP intégreront les installations du Centre national du cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines lors de la prochaine rentrée scolaire. Il indique que la phase des entretiens avec les entraîneurs, athlètes et leurs parents, dans le cadre de la définition des projets individuels, a déjà débuté.

## **21. Réforme territoriale**

Michel CALLOT annonce qu'un courrier a été adressé aux Présidents de comités régionaux et de comités départementaux par Gilles DA COSTA, à qui il cède la parole pour la diffusion d'informations complémentaires à ce sujet. Celui-ci rend compte de sa participation à une table ronde organisée par le comité régional des Pays de la Loire et consacrée à ce sujet. Il témoigne de la qualité du travail déjà réalisé au sein de ce comité régional et de ses comités départementaux. Il rend également compte d'un intérêt marqué pour cette démarche de contractualisation d'un plan de développement territorial au sein d'autres comités régionaux. Il rappelle que l'objectif fixé est de parvenir à une contractualisation entre la FFC et l'ensemble des comités régionaux avant la tenue du Congrès fédéral, programmé à Nantes au début de l'année 2018.

## **22. Demande initiée par André LECAT**

Le Président rend compte de la demande émise le 1<sup>er</sup> juin 2017 par André LECAT, Président du comité régional de Côte d'Azur, en donnant lecture du courrier transmis. La demande exprime la volonté commune des actuels comités régionaux de Provence et de Côte d'Azur de participer aux championnats de France 2017 avec une équipe unique sous l'appellation « PACA », sur la base des quotas actuels attribués à chacun des deux comités régionaux. Après les interventions de Ludovic SYLVESTRE, Sylvain DUPLOYER, Marie-Françoise POTEREAU, Eric JACOTE, Yannick POUHEY, Gilles DA COSTA, Michel CALLOT consulte ainsi les membres en posant la question : « *Qui est favorable au principe ?* ». Cette interrogation reçoit 6 avis favorables. Après quoi, et concernant les conditions de mise en œuvre, le Président propose d'autoriser la possibilité d'une sélection commune pour les seuls championnats de l'avenir sur route et demande aux membres de se prononcer sur cette proposition. Par un vote à mains levées, celle-ci obtient la majorité.

Il informe ensuite les membres qu'il soumettra la décision du Bureau exécutif lors de la prochaine séance du Conseil fédéral, programmée les 16 et 17 juin 2017, comme un accord de principe étant susceptible de s'appliquer à tous les comités régionaux non encore fusionnés à condition qu'ils en fassent la demande.

## **23. Mouvements de personnels**

Le Président donne la parole à Claire GUILLEMAIN. La responsable des ressources humaines annonce la venue d'un stagiaire au sein de la Direction technique nationale pour la durée d'une semaine (stage d'observation du 12 au 16 juin).

## **24. Relations entre la FFC et Univers-Paie**

Claire GUILLEMAIN explique qu'elle continue à répertorier les erreurs commises par le prestataire de services chargé du traitement externalisé des salaires du personnel du siège fédéral. Elle communique également des informations relatives aux éléments de réponse à transmettre à ce prestataire.

## **25. Réactualisation du DUER**

La responsable des ressources humaines rend compte de la tenue de la première réunion réalisée le mercredi 14 juin 2017, dans le cadre du processus de réactualisation du document unique d'évaluations des risques pour le personnel du siège fédéral de la FFC.

Elle affirme que d'autres réunions impliquant l'ensemble du personnel seront organisées au cours des prochaines semaines et s'étaleront jusqu'en fin d'année civile. Claire GUILLEMAIN explique qu'au terme de ces réunions, une synthèse sera réalisée et soumise à la Direction de la FFC sous la forme de quelques préconisations et propositions.

## **26. Relations entre la FFC et la FFH (Fédération Française Handisport)**

Le Président donne la parole à Yannick POUHEY. Le Secrétaire Général fait part de ses relations récentes avec les dirigeants de la FFH (Fédération française handisport). Il annonce qu'un rendez-vous entre les dirigeants de la FFH et ceux de la FFC est programmé le 6 juillet 2017, avec pour objectifs de faire connaissance et de proposer la réalisation d'actions très concrètes. Gilles DA COSTA mentionne la publication d'un très bon dossier sur le thème du handicap dans « France Cyclisme ».

## **27. Sécurité des cyclistes**

Michel CALLOT évoque les accidents dramatiques récents qui ont coûté la vie à plusieurs cyclistes. Dans ce cadre et consécutivement au mouvement de solidarité proposant une participation massive à une manifestation programmée le samedi 17 juin 2017 sur la place de la Bastille à Paris et dans plusieurs villes de France, il explique que le contexte l'a conduit à situer la position de la FFC, notamment suite à une interrogation directe émanant de la Directrice de cabinet de la Ministre des sports. Il lui a fait part de la volonté commune de la FFC et de la LNC de constituer un groupe de réflexion avec tous les acteurs du cyclisme et chargé de formuler des propositions concrètes et exploitables par les services des ministères concernés par la sécurité des cyclistes.

Il donne ensuite la parole à Jean-Michel RICHEFORT. Le Vice-Président en charge du cyclisme pour tous rend compte de la création du mouvement « Mon vélo est une vie ». Il fait part de sa participation à une réunion organisée le 13 juin 2017 et initiée par la FFCT (Fédération française de cyclotourisme), entre tous les acteurs du cyclisme. Il explique qu'il en résulte une volonté collective de faire passer des messages et que le rassemblement programmé sur la place de la Bastille, le samedi 17 juin 2017, sera suivi d'une deuxième action : la rédaction d'une lettre ouverte destinée au Président de la République. Il affirme qu'il était nécessaire que la FFC soit bien présente à cette réunion, où elle fut représentée par Nicolas ROUGEON et lui-même, aux côtés de la LNC et de l'UNCP (Union nationale des coureurs professionnels).

## **28. Mise à jour de la réglementation fédérale**

Le Président donne la parole à Ludovic SYLVESTRE. Le Vice-Président en charge de ce dossier explique que, conjointement avec le Président de la commission du corps arbitral, il propose la constitution d'un groupe de travail de treize personnes, dont il communique la composition aux membres. Il affirme que ces personnes pourront travailler chacune séparément dans un domaine bien spécifique et depuis leurs domiciles respectifs. Il affirme que le travail de ce groupe pourrait commencer au début du mois de juillet et se terminer vers la mi-novembre 2017, pour une mise en ligne sur le site internet fédéral en décembre 2017. Il attire l'attention du Président et du Trésorier Général sur la nécessité de disposer d'un budget nécessaire pour effectuer deux réunions de travail au siège fédéral au cours de la période précitée. Après quoi, la proposition exposée par Ludovic SYLVESTRE et la demande de budget sont adoptés à l'unanimité.

## **29. Vœux de rétablissement à Rémy THIRION**

Eric JACOTE informe ses collègues de la chute dont a été victime récemment, Rémy THIRION, un des meilleurs descendeurs français. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs meilleurs vœux de prompt rétablissement à ce compétiteur.

## **30. Réalisation d'un spot promotionnel**

Ludovic SYLVESTRE annonce la sortie d'un spot promotionnel de la FFC d'une durée de 50 secondes et réalisé gracieusement par « France Télévisions ». Il déclare qu'il sera présenté

en avant-première aux membres du Conseil fédéral le vendredi 16 juin et sera diffusé pour la première fois dans le cadre de la retransmission des championnats de France sur route.

#### **IV. CANDIDATURE DE David LAPPARTIENT A LA PRESIDENCE DE L'UCI**

Le Président de la FFC, Michel CALLOT, indique avoir été saisi par écrit par David LAPPARTIENT d'un courrier par lequel il a formalisé sa décision de se porter candidat à la présidence de l'UCI à l'occasion des élections qui se tiendront le 21 septembre 2017 lors du Congrès de Bergen (Norvège). De là, il demande le soutien de la Fédération Française de Cyclisme et que cette dernière propose sa candidature à la présidence, ceci en application de l'article 51 alinéa 1 des statuts de l'UCI. Avant toute chose, Michel CALLOT précise qu'il revient au Bureau exécutif de la Fédération de se prononcer sur cette candidature. En effet, en application de l'article 20 des statuts de la Fédération, le Bureau exécutif « est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Fédération. Il les exerce dans la limite de l'objet social défini dans les présents statuts, et sous réserve de ceux spécialement attribués au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale. » Cette compétence n'étant pas attribuée expressément au Conseil fédéral ou à l'Assemblée générale, il appartient au Bureau exécutif d'exercer cette prérogative.

Après avoir présenté le programme de David LAPPARTIENT aux membres du Bureau exécutif, le Président de la FFC indique qu'il partage totalement ce projet, lequel se veut clair et ambitieux pour notre Fédération internationale. En outre, Michel CALLOT précise que le leadership dont a fait preuve David LAPPARTIENT tant à la tête de la FFC que de l'UEC, constitue sans conteste un gage de réussite dans la conduite des dossiers dont il pourrait avoir la charge à la tête de l'UCI.

Après des échanges entre les membres du Bureau exécutif, en particulier sur le contenu du projet présenté, le Bureau exécutif de la FFC approuve à l'unanimité la candidature de David LAPPARTIENT à la présidence de l'UCI et décide, au nom de la Fédération, de proposer cette dernière à l'UCI. Un courrier en ce sens du Président de la Fédération Française de Cyclisme sera adressé au service de juridique de l'UCI, formalisant la candidature de David LAPPARTIENT à l'occasion des élections qui se dérouleront le 21 septembre 2017 à Bergen.

Le Bureau exécutif et son Président apportent tout leur soutien au Président de l'Union Européenne de Cyclisme et forment le vœu que cette candidature puisse se transformer en une victoire pour David LAPPARTIENT, à l'issue du Congrès de l'Union Cycliste Internationale programmé à Bergen le 21 septembre 2017.

#### **V. ADOPTION DU REGLEMENT MEDICAL**

Le Médecin fédéral national débute son intervention par une proposition d'organisation de la médecine fédérale, présentée à l'aide d'un diaporama. (Voir en annexe 1).

Après quoi, Armand MEGRET présente les propositions de la commission médicale nationale pour les postes suivants :

- Médecin des équipes de France : Jacky MAILLOT ;
- Médecin délégué des médecins fédéraux régionaux : Hubert BEAUBOIS ;
- Médecin délégué des groupes sportifs professionnels : Arthur MOLIQUÉ ;
- Kinésithérapeute des équipes de France : Samuel ROCES.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Avant de procéder à l'examen du projet de règlement médical fédéral, le Président précise que le document mis à disposition des membres laisse apparaître les différentes modifications apportées par rapport à la version précédente. Michel CALLOT invite Armand MEGRET à présenter cette nouvelle version et principalement les points qui ont fait l'objet de modifications. Après les interventions de Eric JACOTE, Christophe LAVERGNE et Gilles DA

COSTA, le Président soumet le document à l'approbation des membres. Le projet reçoit un avis favorable unanime (voir en annexe 2). Il devra être soumis à l'examen du Conseil fédéral lors de sa séance programmée les vendredi 16 et samedi 17 juin 2017.

## **VI. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

Le Président donne la parole à Vincent JACQUET.

### **1. Héritage olympique Paris 2024**

Le Directeur technique national annonce que les projets de l'opération « Héritage olympique Paris 2024 » ont été remis. Il rappelle que cette opération bénéficie d'un financement par le CNDS. Les réponses à cet appel à projet ont porté sur plusieurs axes :

- La détection des jeunes talents en donnant des moyens aux comités régionaux et aux clubs par la mise à disposition de matériels permettant une harmonisation des méthodes.
- Profiter des relations avec l'UNSS pour recruter à grande échelle hors des filières classiques par la mise en place d'actions entre les comités régionaux et leurs rectorats respectifs.
- Achats de matériels dans le but de les mettre à disposition des comités régionaux.
- Travail spécifique sur le plan piste 2024 avec la dynamique à engager pour l'animation des vélodromes couverts.
- Travail de recherches spécifiques sur la discipline de la vitesse par équipe.

Le Directeur technique national rappelle que l'enveloppe financière demandée s'élève à 260 K€

### **2. Paracyclisme**

Vincent JACQUET rappelle la volonté de mutualiser les moyens entre la FFC et la Fédération Française Handisport par l'optimisation du partenariat existant entre la FFC et la société « AG2R - La Mondiale ». A ce sujet, il cite trois axes privilégiés : achat de matériels spécifiques, formation des entraîneurs, sensibilisation de l'ensemble des éducateurs à la connaissance du handicap. Le Directeur technique national annonce que l'enveloppe financière demandée s'élevait à 60 K€ mais que le dossier risque fort de ne pas être retenu puisque l'avis émis par la Fédération française handisport n'y est pas favorable.

### **3. Développement des relations internationales**

Vincent JACQUET déclare qu'une demande de subvention ministérielle complémentaire a été déposée dans le cadre des relations internationales. Il précise que cette demande porte sur une somme de 50 K€. Il affirme être dans l'attente d'une réponse positive et précise qu'une somme de 45 K€ avait déjà été notifiée par le CNOSF pour l'accompagnement des présidents qui portent une candidature au sein d'une instance internationale et au titre de la francophonie.

### **4. Passation de pouvoirs**

Vincent JACQUET annonce qu'une rencontre est programmée le lundi 19 juin 2017 dans les locaux du Ministère des sports, où il doit rencontrer son successeur dans le but de lui transmettre toutes les informations nécessaires au sujet des dossiers en cours de traitement. Il précise que cette réunion durera la journée entière et qu'elle se tiendra en présence de leur évaluateur commun au sein du Ministère des sports.

### **5. Opération « Paris 2024 »**

Le Directeur technique national annonce que la FFC participera à des animations programmées les 23 et 24 juin 2017 dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024. Il précise qu'un anneau cycliste sera installé sur la place de la Concorde à Paris. Trois athlètes de haut niveau seront parrains de cette opération. Un « BMX park » sera également installé devant le « Grand palais ». Des athlètes médaillés dans des compétitions internationales participeront aussi à l'animation de ce « BMX park ». En prélude à l'arrivée de la dernière étape du Tour de France 2017, 2024 femmes participeront également à la promotion du dossier « Paris 2024 », dans le cadre de l'opération « 2024 femmes sur les Champs Elysées ».



## **6. Intervention du Trésorier Général**

Gilles DA COSTA interroge le Directeur technique national pour obtenir des précisions au sujet des demandes de subventions complémentaires déposées auprès du ministère de tutelle. Vincent JACQUET précise que le total de celles-ci s'élève à 175 K€ et affirme que leur réalisation ne générera pas de dépenses non programmées initialement.

## **7. Remerciements formulés par le Président**

Michel CALLOT remercie Vincent JACQUET pour son action au sein de la FFC durant les quatre années où il a occupé les fonctions de Directeur technique national et lui souhaite pleine réussite pour la suite de sa carrière.

## **VII. APPEL D'OFFRE ASSURANCES**

Le Président procède à l'ouverture des courriers adressés par les courtiers ayant répondu à l'appel d'offres. Il s'agit de :

- AIAC avec la SMACL ;
- Verspieren avec Allianz;
- Gras Savoye avec AXA.

Après avoir pris connaissance des propositions, en particulier sur le plan financier, Michel CALLOT se réjouit d'avoir pu obtenir trois offres. Ce qui montre l'intérêt que le marché des assurances porte à la FFC. A première lecture, il apparaît que deux offres sont intéressantes pour la FFC, la troisième se trouvant nettement en retrait. Le Président propose de transmettre ces offres au cabinet « Historic Concept », dans le but de procéder à un examen très attentif de leurs contenus. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En outre, Michel CALLOT sollicite auprès du Bureau exécutif un mandat pour négocier avec les deux candidats finalistes. Ce mandat lui est accordé à l'unanimité. Il propose ensuite que lorsque les négociations seront terminées, soit fin juin, les membres puissent délibérer par un vote électronique. Cette proposition est également adoptée à l'unanimité.

## **VIII. SITUATION BUDGETAIRE 2016-2017**

Michel CALLOT accueille le Président de la commission des finances et invite le Trésorier Général à commenter la situation budgétaire arrêtée au 30 avril 2017, soit à la moitié de l'exercice. En préambule à son intervention, Gilles DA COSTA précise que les documents mis à disposition des membres ont reçu un avis favorable de la commission des finances.

Il déclare ensuite que le total des charges s'élève à 7.715.800 € alors que le budget prévisionnel mentionnait la somme de 8.007.800 €. Les charges se révèlent donc inférieures aux prévisions, sauf pour « France Cyclisme » où elles enregistrent un dépassement de 8,7%. Le Trésorier Général mentionne la situation des produits : le total s'élève à 7.680.100 € pour un montant prévisionnel de 8.235.100 €. Il souligne un résultat réel négatif de 35.700 € et affirme qu'il manque 260.000 € pour parvenir à l'équilibre budgétaire. Il affirme que cette somme importante doit être tempérée par plusieurs observations concernant notamment le sponsoring puisque les recettes générées ont été scindées en deux parties égales alors que les rentrées sont plus importantes au cours du deuxième semestre de l'exercice comptable. Il considère que cette situation incite à la plus grande vigilance dans tous les domaines de l'activité de la FFC, de manière à ne pas aboutir à une aggravation d'une situation déjà délicate au cours des prochains mois.

Le Président remercie le Trésorier Général pour sa présentation et Stéphane ROUBEAU pour tout le travail effectué en amont. Il affirme également que les chiffres communiqués et commentés doivent inciter à la plus grande prudence pour la poursuite de l'exercice comptable.

## **IX. GESTION DU MECENAT ASO-FFC**

Le Président introduit le sujet en rappelant l'existence d'une convention de partenariat mise en place à partir de 2011. Il fait ensuite part des modifications qui ont été envisagées et donne la parole à Gilles DA COSTA. Le Trésorier Général déclare que la somme allouée par ASO est loin d'être négligeable puisque le montant espéré s'élève à 990.000 € au titre des années 2017, 2018 et 2019. Après quoi, il évoque le mode de gestion précédent en vigueur jusqu'à 2016 et explique que le prochain sera assez différent. Puis il expose les grandes lignes du schéma ayant reçu l'aval du Président et qui devra être soumis à l'approbation des dirigeants du groupe ASO. Un tiers de la somme annuelle allouée serait mise à disposition des comités régionaux, dans le cadre de la contractualisation des projets de développement territoriaux négociés paritairement entre la FFC et chacun des blocs territoriaux concernés de la métropole. Deux tiers de la somme globale annuelle allouée feraient l'objet d'une délégation de gestion aux comités régionaux qui gèreraient eux-mêmes les appels à projets. Il affirme que ce schéma prévisionnel de répartition a été soumis à la commission des finances, qui en a approuvé le principe de cette logique de responsabilisation des comités régionaux dans leur mode de gestion. Il précise ensuite que ce mode de répartition ne pourra être envisageable qu'à partir de 2018 et que pour l'année 2017, le mode de répartition sera le même que pour les années précédentes.

Après un débat sur le sujet, Ludovic SYLVESTRE souhaite savoir si les dirigeants d'ASO sont disposés à valider le mode de répartition ainsi exposé. Michel CALLOT lui répond que le projet à présenter aux dirigeants d'ASO doit encore être affiné et qu'il a souhaité un temps d'échanges au sein des instances fédérales, dans le but de mûrir les grandes lignes de la convention à mettre en place entre la FFC et ASO pour les années 2017 à 2019. Le Président insiste également sur la notion de conventions régionales tripartites et co-signées par le Directeur Général d'ASO, le Président de la FFC et le Président du comité régional. Il affirme que cette vision a semblé séduire les dirigeants du groupe ASO lorsque ces orientations ont été évoquées. Enfin, il fait référence à l'intervention d'Eric JACOTE et affirme que la contractualisation d'objectifs entre la FFC et douze blocs territoriaux sera de nature à créer des liens de confiance mutuelle.

Ludovic SYLVESTRE attire l'attention des membres sur l'aide actuellement apportée aux structures de division nationale dames et émet le vœu que celle-ci puisse être maintenue compte tenu de la fragilité de ces structures. Le Président invite Marie-Françoise POTEREAU à apporter des éléments de réponses. La Vice-Présidente en charge du développement du cyclisme féminin explique qu'elle veillera à pérenniser la stabilité des structures de division nationale dames, notamment en termes d'encadrement et de formation des entraîneurs.

Après les interventions de Gilles DA COSTA, Jean-Philippe POVEDA, Eric JACOTE, Arnaud COURTIER et Ludovic SYLVESTRE, le Président propose que le travail de réflexion se poursuive dans le même sens et que l'état d'avancement de dossier soit examiné lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le jeudi 20 juillet 2017. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **X. AVENIR DES LOCAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS**

Michel CALLOT invite le Directeur général à communiquer des informations sur ce dossier. Arnaud COURTIER rend compte du travail effectué par le Directeur juridique et le notaire en charge de l'acte d'achat par la FFC des 21 m<sup>2</sup> précédemment annexé sur les parties communes de la copropriété. Il informe également les membres que les différentes agences immobilières mandatées pour la vente de ces locaux ne se sont pas récemment manifestées depuis la tenue de la précédente séance du Bureau exécutif.

Le Trésorier Général attire l'attention des membres sur les coûts annuels d'immobilisation assez élevés de ces locaux, qu'il évalue à au moins 50 K€. Il évoque également des travaux à réaliser sur l'ensemble de la copropriété et notamment l'étanchéité de la toiture.

## **XI. ROLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Le Trésorier présente et commente le document mis à disposition des membres. Gilles DA COSTA rappelle que la commission des finances est composée de cinq membres, trois issus du Conseil fédéral : Jean-Philippe POVEDA (Président), Didier MARCHAND (Président du Conseil fédéral), Stéphane GARCIA (membre du Conseil fédéral), deux issus du Bureau exécutif : Michel CALLOT (Président de la FFC) et Gilles DA COSTA (Trésorier Général de la FFC). Il affirme que cette majorité assurée par les représentants du Conseil fédéral a du sens et qu'il convient d'en tenir compte pour la définition de l'activité dévolue à cette commission. Puis il rappelle le rôle de Conseil de surveillance que tient le Conseil fédéral, conformément aux statuts de la FFC.

Gilles DA COSTA expose ensuite les missions de la commission des finances en les scindant en deux secteurs distincts et complémentaires : d'une part, l'expression formelle d'un avis, d'autre part, l'exercice d'un contrôle sur le fonctionnement budgétaire et comptable.

Pour le premier volet, il affirme qu'un avis doit être exprimé impérativement et préalablement aux décisions soumises au Bureau exécutif et au Conseil fédéral dans les cas suivants :

- Présentation des orientations budgétaires,
- Définition et adaptation de la stratégie budgétaire pluriannuelle,
- Tarification annuelle,
- Projet de budget et bouclage des comptes,
- Dossiers traitant des points majeurs de l'exécution budgétaire.

Pour l'exercice d'un contrôle sur le fonctionnement budgétaire et comptable, le Trésorier Général déclare que cette mission relève de la compétence dédiée au Conseil fédéral par les statuts de la FFC. Il affirme qu'elle doit pouvoir s'exercer par :

- Une transmission régulière par le Trésorier Général des éléments de tableaux de bord et ou éléments de suivi comptable dès lors qu'ils seront établis ;
- Une capacité de proposition des audits à réaliser par la FFC sur son activité liée à ce secteur financier et une garantie de la transmission exhaustive des documents aux membres de la commission des finances ;
- La participation à des audits qui seraient diligentés par le Président de la FFC et qui comprendraient un ou des membres du Bureau exécutif ;
- L'inscription de ces points à l'ordre du jour de la commission des finances afin de provoquer un débat et un examen formel des suites à donner ;
- Une capacité à accéder aux pièces et documents comptables au moment de l'arrêt des comptes après rendu du commissaire aux comptes durant une journée.

Gilles DA COSTA explique également que pour exercer leurs missions, les membres de la commission des finances devront être destinataires de documents indispensables et se réunir à certaines périodes clef de la vie fédérale, de manière à pouvoir produire des avis préalables, hors des points particuliers d'audits qui auront leur propre calendrier. Il énumère les quatre dates de réunions qu'il considère indispensables pour la production des avis préalables :

- En juin pour examiner le rapprochement budgétaire au terme de la moitié de l'exercice et produire les orientations budgétaires ;
- En juillet pour se prononcer sur les évolutions et la tarification fédérale ;
- En octobre pour examiner le budget prévisionnel de l'exercice suivant et divers dossiers d'actualité ;
- En janvier pour la clôture des comptes et l'exercice du contrôle in-situ.

Le Trésorier Général explique ensuite le fonctionnement de la commission des finances. Celle-ci est convoquée par son Président ou le Président de la FFC en cas d'empêchement du Président de la commission des finances. L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président de la commission et peut-être éventuellement complété jusqu'à l'ouverture de la séance par le Président de la FFC pour des cas de force majeure ou nécessitant une confidentialité préalable. La commission exprime des avis formels présentés au Bureau

exécutif et au Conseil fédéral. Ces avis sont établis à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président de la commission des finances est prépondérante. La commission des finances rend compte de ses travaux devant le Conseil fédéral lors de la séance qui suit immédiatement sa tenue.

Le Président remercie le Trésorier Général pour toutes les précisions exposées au sujet du rôle, des missions et du fonctionnement de la commission des finances. Il donne la parole au Président de la commission des finances. Jean-Philippe POVEDA remercie Michel CALLOT pour l'esprit d'ouverture témoigné en confiant la présidence de cette commission à un membre du Conseil fédéral.

## **XII. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Avant de donner la parole au Trésorier Général, le Président souligne la richesse et l'exhaustivité de la synthèse réalisée. Il insiste ensuite sur la nécessité de bien expliquer la manière dont seront priorisées les dépenses engagées, conformément au projet fédéral 2017-2020. Après quoi, Gilles DA COSTA commente les grandes lignes du document mis à disposition des membres et préparé avec l'ensemble des membres du Bureau exécutif et des services du siège fédéral six mois avant la clôture budgétaire de l'exercice en cours et en amont de la définition de la tarification fédérale pour l'année 2018. Il débute son intervention en attirant l'attention des membres sur le fait que le budget 2018 s'inscrit dans le projet fédéral 2017-2020 et qu'il doit permettre de commencer à donner une réalité aux 9 axes de travail du cyclisme français :

1. Moderniser la gouvernance et intégrer le développement territorial.
2. Donner de l'élan au projet sportif de haut niveau.
3. Doter les clubs d'outils fédéraux qui facilitent et orientent leurs activités.
4. Améliorer les conditions d'accueil des licenciés.
5. Développer un nouveau modèle financier.
6. Valoriser la FFC et ses actions.
7. Animer une politique de développement ambitieuse avec une fédération organisée pour accueillir toutes les formes de pratique.
8. Maintenir une politique rigoureuse de lutte contre la tricherie.
9. Affirmer la position de la FFC sur des enjeux de société.

Le Trésorier Général rappelle que le budget 2018 doit permettre aussi l'engagement des six plans de développement, traductions concrètes et précises des mesures envisagées en direction de priorités préétablies :

1. Le plan fédéral de développement et d'animation.
2. La plateforme fédérale de développement des services.
3. Le plan fédéral de performances.
4. Le plan fédéral de féminisation.
5. Le plan fédéral de formations.
6. Le plan fédéral de protection de la santé.

Gilles DA COSTA attire l'attention des membres sur la nécessité d'élaborer un plan financier quadriennal à finaliser pour l'automne 2017 et préalablement à la définition des grandes lignes du budget 2018 afin de permettre une visibilité sur la cohérence de moyens avec le projet fédéral 2017-2020. Il affirme que les orientations budgétaires ne constituent pas un pré-budget et qu'elles permettent un débat autour des grandes orientations et projets portés par la FFC pour 2018, dans le cadre de son projet fédéral quadriennal. Il déclare que le budget 2018 devra être bâti pour la fin du mois d'octobre 2017 afin de permettre une mise en actions sur l'ensemble de l'année budgétaire et une implication des services fédéraux dès le début du mois de novembre 2017, date d'ouverture de l'exercice budgétaire. Il précise que ce budget sera bâti en deux parties (deux semestres) afin de disposer de deux visions réalistes des deux périodes, bien distinctes en raison de la saisonnalité des activités fédérales.

Le Trésorier Général souligne que le contexte général dans lequel évolue la FFC devra inévitablement être pris en compte lors de l'élaboration du budget 2018. Par le biais de l'élaboration de conventions d'objectifs annuelles et pluriannuelles entre la FFC et le Ministère des sports, l'Etat est l'un des plus gros contributeurs en matière de ressources financières fédérales. Pour 2017, cette contribution s'élève à 3.110.350 €, hors avenants potentiels. Gilles DA COSTA déclare qu'il est raisonnable de tabler sur une dotation équivalente pour 2018 et fait même part de ses espoirs d'obtenir une légère augmentation si la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024 se concrétisait par un succès lors de la tenue du Congrès du CIO (Comité International Olympique) programmé en septembre 2017.

Le Trésorier Général insiste également sur le rôle de partenaires essentiels joué par les collectivités territoriales vis-à-vis de la FFC et principalement de ses comités régionaux. Il rappelle que la réforme territoriale engagée par l'Etat a regroupé les régions le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et recentré leurs compétences pour mieux rationaliser les dépenses publiques. Il affirme que ces évolutions ont une incidence directe sur la construction budgétaire des actions de développement des comités régionaux et sur l'affectation des conseillers techniques et sportifs mis à disposition par l'Etat sur les territoires redessinés. Il fait part de la volonté de maintenir le nombre de cadres techniques régionaux malgré les regroupements actés ou en cours de réalisation. Il insiste aussi sur la nécessité pour les comités régionaux d'élaborer des projets de développement partagés avec les partenaires institutionnels visant à doter le cyclisme d'une véritable action de service publique dans toutes ses composantes. Il affirme que le travail engagé auprès des blocs territoriaux est donc primordial et doit être poursuivi.

Concernant les partenaires privés, Gilles DA COSTA se réjouit de pouvoir affirmer que l'image du cyclisme s'est améliorée et que les contacts avec les partenaires potentiels de la FFC sont spontanément positifs. La progression sensible de la diffusion d'images des compétitions et l'essor des nouveaux médias permettent une promotion plus diversifiée du cyclisme et de ses différentes disciplines. Dans le même temps, le cyclisme français a considérablement redoré son blason sur la scène sportive internationale. Tous ces facteurs renforcent l'attractivité du cyclisme auprès d'annonceurs et partenaires potentiels. Ce contexte favorable permet de formuler des attentes plus importantes en direction de « In Yellow Consulting », l'agence en charge de commercialiser les droits marketing de la FFC.

Face à la baisse du nombre de licenciés constatée en 2017, le Trésorier Général rappelle qu'elle intervient après une phase de hausse constante amorcée en 2009. Il considère qu'il y a lieu de s'interroger et qu'une analyse très fine de ce recul a déjà été entreprise au niveau fédéral et qu'elle va se poursuivre par le biais d'une enquête conduite auprès de chaque comité régional. Il affirme que l'enjeu des années à venir est de présenter une offre claire et attractive en matière de licences, qui réponde aux attentes des compétiteurs mais aussi d'un public plus élargi. Il évoque une offre commerciale structurée proposant avec la licence, des services lisibles et utiles.

Au sujet du système de gestion de la FFC, Gilles DA COSTA souligne les améliorations constatées depuis 2014. Il insiste néanmoins sur la volonté de sortir d'une situation financière régulièrement difficile depuis plusieurs exercices et de parvenir le plus rapidement possible à une situation de fonds propres positifs, sans pour autant négliger les missions essentielles de la FFC. Il affirme qu'il est absolument indispensable de mettre en place une véritable comptabilité d'engagements et un dispositif global de gestion et de contrôle afin de garantir le respect des budgets alloués. Concernant la nouvelle Directrice administrative et financière recrutée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, il déclare que ses premières missions consisteront à réaliser un audit du système comptable et financier de la FFC et de proposer une nouvelle version du règlement financier.

Au sujet du système de gestion fédéral, le Trésorier Général affirme : « *En l'état actuel, notre fédération doit continuer d'accorder une attention particulière à son suivi budgétaire afin de se mettre en phase pour la préparation des différents projets nécessaires à sa structuration, tant en interne que dans le service qui doit être apporté aux clubs et comités comme aux licenciés. Les projets nécessiteront des financements plus ou moins importants mais la*

*réalisation de ces projets permettra, à terme, des économies de structure, une sécurisation des données, quelles qu'elles soient, particulièrement au niveau des flux financiers, ainsi qu'une optimisation du temps de travail à la fédération comme au sein des comités régionaux. »*

Gilles DA COSTA effectue ensuite une revue des projets par secteurs :

1. Le projet sportif.
2. Le plan de féminisation.
3. Le secteur médical.
4. Le secteur jeunesse.
5. Le cyclisme pour tous.
6. L'arbitrage.
7. Les différentes disciplines.

Le Trésorier Général présente ensuite les grandes orientations pour 2018, en charges puis en produits.

Parmi les charges :

- Le coût financier annuel des installations du Centre national du cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Les moyens attribués à la Direction technique nationale.
- L'assurance fédérale.
- L'activité fédérale et les représentations officielles.
- Le système d'informations fédéral.
- Le logiciel comptable et nouveaux outils.
- Les missions de conseils.
- La production télévisuelle.
- La structure administrative fédérale.
- Les sites VTT FFC.
- La communication.
- Les locaux de Rosny-sous-Bois.
- La trésorerie.
- La gestion sportive.

Parmi les produits :

- La subvention ministérielle définie par la convention d'objectifs.
- Le marketing et les partenariats.
- Les conventions de mécénat.
- Les organisations fédérales.
- Les ressources fédérales dites de base.
- La réorganisation du magazine fédéral.
- La réorganisation du cyclisme pour tous.
- Les produits dérivés.
- La renégociation de la convention tripartite établie entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la FFC et « Vélopolis ».
- La poursuite d'une politique d'accueil d'événements internationaux.
- La mise en place d'une plateforme fédérale pour les engagements.

Gilles DA COSTA évoque ensuite les moyens ou outils qui doivent constituer les principaux leviers des actions à mettre en place. Il cite notamment :

- Une meilleure maîtrise des flux de trésorerie, tant sur le plan des placements, des encaissements, que du paiement des fournisseurs.
- Le plan financier quadriennal permettant une cohérence de moyens avec le projet fédéral 2017-2020.
- Les commissions et leurs propres plans quadriennaux de développement par disciplines, incluant un volet budgétaire destiné à une lisibilité pluriannuelle aux projets.
- Le schéma des usages du numérique.
- Le schéma directeur immobilier.

Au terme de cette intervention, le Président remercie le Trésorier Général et souligne l'importance des mises en perspectives en relation avec le projet fédéral 2017-2020. Suite à

une intervention de Eric JACOTÉ relative aux invitations à accorder lors des organisations des championnats nationaux, Michel CALLOT propose d'inviter tous les membres du Bureau exécutif pour les championnats des disciplines olympiques et le championnat de France de cyclo-cross. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **XIII. REVUE DE PROJETS EN COURS**

#### **1. Procédure d'encaissement des chèques d'acompte pour inscription au calendrier des épreuves fédérales**

Le Président explique la finalité des relations à obtenir avec les organisateurs d'épreuves. Il affirme sa volonté de parvenir à une refonte de la procédure en vigueur. Il invite ensuite les membres à s'exprimer sur ce sujet. Après les interventions de Ludovic SYLVESTRE, Yannick POUHEY, Stéphane ROUBEAU, Christophe LAVERGNE, le Président propose des amendements aux documents de travail mis à disposition des membres. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité. Voir le document amendé et adopté en annexe 3.

#### **2. Les procédures de facturation**

Gilles DA COSTA estime que la procédure en vigueur n'est pas satisfaisante et présente ses arguments. Après quoi, Michel CALLOT propose de réaliser une analyse des avantages et des inconvénients de la procédure actuelle. Il demande à Arnaud COURTIER et à Anne LE PAGE de réaliser cette étude à soumettre aux membres lors d'une prochaine séance du Bureau exécutif. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **3. Cyclisme pour tous et maters**

Le Président invite Jean-Michel RICHEFORT à rendre compte de la mise en place des mesures expérimentales dans les comités régionaux d'Aquitaine et des Hauts de France. Après quoi, le Président de la commission du cyclisme pour tous et des masters propose de donner une suite favorable à une demande émise par le Président du comité régional d'Aquitaine. Celle-ci vise à ouvrir les épreuves « pass'cyclisme » aux non-licenciés à la FFC à titre expérimental pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2017 (avec application du dispositif spécifique aux épreuves de masse) et établissement de classements par catégories de masters.

Michel CALLOT explique qu'il est favorable à la mise en place de cette expérience limitée à une période de quatre mois. Pour sa part, Yannick POUHEY estime qu'il est nécessaire d'adjoindre un objectif à cette mesure expérimentale. Après les interventions de Ludovic SYLVESTRE et Marie-Françoise POTEREAU, le Président propose que la contrepartie soit le maintien du calendrier régional sans annulation d'épreuves. La proposition initiale présentée par Jean-Michel RICHEFORT accompagnée de celle formulée par Michel CALLOT sont adoptées à l'unanimité.

### **XIV. REGLEMENT DISCIPLINAIRE GENERAL**

Le Président demande au Directeur juridique de présenter le document. Christophe LAVERGNE attire l'attention des membres au sujet des modifications apportées. Après une intervention de Ludovic SYLVESTRE et la prise en compte de ses observations, le document présenté est adopté à l'unanimité. Voir en annexe 4 le règlement disciplinaire général qui devra être soumis à l'examen du Conseil fédéral lors de sa séance programmée le vendredi 16 et le samedi 17 juin 2017.

## **XV. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. Commission route**

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission.

#### **1.1. Annulation de la manche piste de la Coupe de France juniors**

Suite à l'annulation de la manche piste de la Coupe de France juniors programmée le samedi 6 mai 2017 au Mans, la commission propose d'attribuer 12 points aux 42 concurrents qui avaient effectué le déplacement. Après les interventions de Gilles DA COSTA et Yannick POUHEY, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.2. Composition de la commission d'aide et de contrôle de gestion**

Pour compléter la mission d'étude financière réalisée par cette commission d'aide et de contrôle de gestion, la commission route souhaite y intégrer Jo BURDIN, en qualité de coordinateur pour l'étude administrative des dossiers des structures de divisions nationales route à partir de la saison 2018. Cette commission d'aide et de contrôle de gestion serait ainsi composée de Joël MENARD (Président), Jean-Michel TRIAL (commissaire aux comptes), Romain THIBAUT (juriste), Jo BURDIN (coordinateur administratif). Cette proposition de composition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.3. Homologation des états de résultats des épreuves**

##### **1.3.1. Gestion des états de résultats des épreuves sur route, sur piste et de cyclo-cross**

La commission propose les dispositions suivantes :

- Pour les épreuves fédérales (toutes catégories) les résultats (classements et pénalités) sont saisis par les comités régionaux. Les prix sont payés par les comités régionaux, à l'exception des coureurs étrangers (remontée de ces prix à la FFC). Les pénalités sont reversées à la caisse de secours de la FFC.
- Pour les épreuves internationales (jusqu'à la classe 2 incluse et toutes catégories), les résultats (classements et pénalités) sont saisis par les comités régionaux et les prix payés par la FFC.
- Pour les épreuves de la classe 1 et +, les états des résultats sont gérés directement par la LNC. Les prix sont versés par la FFC après demande de la LNC.
- L'homologation des résultats (épreuves fédérales et internationales jusqu'à la classe 2) est assurée par Claude CRAMETTE.
- Chaque année, la FFC doit communiquer aux comités régionaux, le taux de change du franc suisse à utiliser pour les pénalités des épreuves classe 2.

Un contrôle mensuel de la bonne réception des états de résultats sera réalisé par le service comptable. Un croisement avec le calendrier des épreuves sera réalisé entre le service comptable et la Direction des activités sportives pour identifier les épreuves annulées notamment.

En cas de non transmission des états de résultats, une relance sera effectuée par la Direction des activités sportives auprès du président du jury concerné en cas de désignation fédérale et auprès du comité régional pour les désignations régionales.

Seuls les originaux des états de résultats peuvent être homologués. Les copies et envois par mail ne sont pas valables.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

##### **1.3.2. Gestion des rapports des présidents de jury**

La commission propose les dispositions suivantes :

- Réception de ces rapports par mail à l'adresse [resultat@ffc.fr](mailto:resultat@ffc.fr), par courrier ou avec les états de résultats.
- Les rapports doivent arriver à la Direction des activités sportives.
- Une attention particulière des points sécurité et secours doit être portée par la commission d'homologation à l'étude des rapports du président du jury, particulièrement sur les épreuves de Coupe de France.
- Un rapprochement mensuel sur les litiges et anomalies relevés sera effectué entre Claude CRAMETTE et Ludovic SYLVESTRE.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.



#### **1.4. Coupe de France juniors**

Ludovic SYLVESTRE rappelle que lors de la création du challenge juniors (nom précédent de l'épreuve), des épreuves étaient organisées en deux tronçons sur une seule journée avec un contre la montre le matin et une épreuve en ligne l'après-midi. Depuis 2010 et sur demande des comités régionaux, considérant que la configuration de ce type d'épreuves était beaucoup trop contraignante pour les équipes, il avait été décidé de réaliser ce type d'épreuves sur deux jours. Au sujet des conditions d'hébergement, il précise que depuis 2014, il est demandé aux organisateurs de prendre en charge l'hébergement pour les équipes participantes, au même titre que des organisateurs d'épreuves par étapes du calendrier élite. Depuis 2015 et précisément les difficultés rencontrées par le comité d'organisation du Tour du Canton d'Aurignac, il est compliqué pour un organisateur de prendre en charge l'hébergement des équipes sur des épreuves du calendrier juniors. Ludovic SYLVESTRE explique que le coût global de l'hébergement pour un organisateur est d'environ 6000 euros et que le coût d'hébergement par comité régional est d'environ 400 euros.

Prenant en considération ces éléments et dans le but d'attirer des organisateurs potentiels sur la base de la formule contre la montre + épreuve en ligne sur deux jours (au nombre de 3 actuellement pour la Coupe de France juniors 2018), la commission propose l'abrogation de l'obligation d'hébergement des équipes par les organisateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.5. Règlement 2017 de la Coupe de France des structures de division nationale 2**

La commission propose les dispositions suivantes :

Toutes les épreuves (sauf l'épreuve piste – voir article 14) se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie sans restriction d'âge. Particularité à respecter au moment de l'engagement, de la confirmation des partants et au départ de chaque épreuve :

✓ Quatre coureurs français de 1<sup>ère</sup> catégorie ou 2<sup>ème</sup> catégorie, sans restriction d'âge, au minimum au départ de chaque épreuve. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers.

✓ Possibilité d'intégrer un licencié espoir « 2ème catégorie » âgé de 19 ou 22 ans dans l'année.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **1.6. Championnats de France de cyclisme sur route 2018 – Cas des coureurs en double appartenance**

Ludovic SYLVESTRE explique que suite à la décision prise par le Bureau exécutif lors de sa séance du 5 mars 2014 et conformément à l'article 1.1.018 de la réglementation fédérale, les coureurs en double appartenance pourront être sélectionnés par leur comité régional ultramarin d'origine mis à part si le club de métropole est une structure de division nationale 1 ou 2 représentée dans l'épreuve.

Il affirme que depuis la mise en place de cette disposition réglementaire, chaque année des coureurs en double appartenance souhaitent participer aux championnats de France sur route amateurs sous les couleurs du club d'origine ultramarin.

Fort de ces éléments, la commission propose qu'à partir de 2018, les coureurs en double appartenance avec une structure de division nationale 1 ou 2 présente dans l'épreuve, puissent participer à l'épreuve en ligne du championnat de France sur route élite amateur, sous les couleurs de leur comité d'origine. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2. Commission du BMX**

Avant de présenter la proposition de la commission, Sylvain DUPLOYER émet le souhait que le point de l'ordre du jour consacré à l'étude des propositions des commissions soit traité plus en amont. Il affirme que si ce vœu pouvait être exaucé, les membres accueilleraient cette réponse favorable comme une reconnaissance du travail accompli au sein des commissions.

### **2.1. Nouvelles catégories « cruiser »**

Pour faire suite aux évolutions de catégories au niveau de l'Union Cycliste Internationale et notamment concernant le challenge mondial, la commission propose la création des catégories « cruiser hommes 40-44 ans » et « cruiser hommes 45 ans et plus », en remplacement de la catégorie actuelle « cruiser hommes 40 ans et plus ». Ces nouvelles catégories seraient effectives sur les épreuves du challenge France et sur le challenge national à partir de la saison 2018. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### 3. Commission du cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

#### 3.1. Limitation de la participation des licenciés « cadets » dans les épreuves de la Coupe de France

Suite à la forte augmentation de participation des coureurs cadets en Coupe de France, la commission propose de limiter cette participation en imposant des quotas par comité régional pour des raisons liées notamment à la sécurité des coureurs sur le circuit et proposer un réel intérêt sportif pour les coureurs.

La répartition des quotas par comité régional serait la suivante :

| Comités régionaux  | Propositions |
|--|--------------|
| Auvergne – Rhône Alpes   | 24           |
| Gand Est   | 16           |
| Bourgogne – Franche-Comté  | 21           |
| Bretagne   | 12           |
| PACA   | 7            |
| Ile de France  | 12           |
| Occitanie  | 12           |
| Nouvelle Aquitaine   | 15           |
| Hauts de France  | 9            |
| Normandie  | 8            |
| Pays de la Loire   | 9            |
| Centre Val de Loire  | 7            |
| <b>Total</b>   | <b>152</b>   |
| <b>Quota supplémentaire pour le comité régional d'accueil de l'épreuve</b> | <b>10</b>    |
| <b>Totaux quotas</b>   | <b>162</b>   |

Michel CALLOT propose de présenter ce projet de répartition à l'examen des membres du Conseil fédéral lors de la séance programmée le vendredi 16 et le samedi 17 juin 2017. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 3.2. Candidature du site de Nommay à l'organisation des championnats d'Europe de cyclo-cross en novembre 2019

Sylvain DUPLOYER explique que l'association « Cyclo-cross International de Nommay Organisation » est candidate à l'organisation des championnats d'Europe de cyclo-cross pour la saison 2019-2020 et sollicite le soutien de la FFC auprès de l'Union Européenne de Cyclisme. Il précise que dans le courrier d'intention émis, le président de l'association affirme être soutenu par les collectivités territoriales et l'agglomération du Pays de Montbéliard en particulier. Le Président de la commission rappelle qu'un échéancier a été mis en place le 15 mai dernier pour faciliter le règlement des sommes dues au titre de la manche de la Coupe de France de cyclo-cross organisée en décembre 2016. Les 22.115 € dus pour cette organisation devraient être soldés fin octobre 2017. D'autres factures seront éditées en décembre 2017 et janvier 2018 pour un montant total de 63.515 € pour l'organisation d'une manche de Coupe du monde en janvier 2018. Sylvain DUPLOYER affirme : « *Au regard du contexte, la FFC doit elle soutenir cette candidature auprès de l'UEC ?* »

Après les interventions de Ludovic SYLVESTRE et Eric JACOTE, Michel CALLOT propose de prévenir le Président de l'association que la FFC sera en mesure de soutenir cette candidature après paiement des sommes dues. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Commission piste**

Yannick POUHEY présente les propositions de la commission.

##### **4.1. Epreuves officielles**

Suite au problème de report des épreuves rencontré lors de la manche piste de la Coupe de France juniors, la commission propose que la présence des équipes soit obligatoire la veille de l'événement lors des entraînements officiels (selon les lieux d'organisation et notamment sur les vélodromes découverts). Ceci permettrait d'adapter au mieux le programme en fonction des conditions climatiques annoncées.

Après les interventions de Ludovic SYLVESTRE, Yannick POUHEY et Cathy MONCASSIN, Michel CALLOT suggère une voie moins coercitive et propose d'inclure des dispositions particulières au règlement particulier de la manche piste de la Coupe de France juniors. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **4.2. Activités « piste » en régions**

Afin de permettre l'animation du territoire et la sauvegarde de nombreux équipements sportifs ainsi que la formation des jeunes sur piste, la commission propose au Bureau exécutif ainsi qu'au Conseil fédéral de voter un accord de principe pour l'étude d'un projet de périodes bloquées réservées à l'activité piste chez les jeunes (pour les minimes, cadets et juniors, voire les benjamins) dans les comités régionaux qui possèdent un vélodrome. Après des explications apportées par Yannick POUHEY, Michel CALLOT propose que le Bureau exécutif donne son accord pour que la commission engage une étude en ce sens. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **4.3. Période hivernale et changements de catégories**

La commission propose de calquer le fonctionnement des catégories piste au principe en vigueur pour le cyclo-cross. Pour les catégories minimes, cadets, juniors, il serait nécessaire d'effectuer les montées de catégories à partir du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **4.4. Ajout d'un article à la réglementation fédérale**

La commission propose d'ajouter à la réglementation fédérale un article sur les épreuves de démonstration piste, permettant à l'organisateur de bénéficier de la couverture d'assurance en cas de problème, et ayant pour objectif l'attractivité des épreuves.

Art. 3.2.284 : Epreuves de démonstration

Les épreuves dites de démonstration sont des épreuves autres que celles décrites dans le règlement fédéral et qui n'ont pas vocation de faire l'objet d'un quelconque classement officiel. Pour figurer au programme d'un événement, ces épreuves devront être validées par le cadre technique sportif du comité régional du lieu d'organisation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **4.5. Annulation de la manche piste organisée le 27 mai 2017 à Saint-Quentin-en-Yvelines**

Yannick POUHEY explique que malgré plusieurs discussions concernant le strict respect d'un contenu d'épreuves identiques sur toutes les « interrégions » sur ces manches piste et nonobstant un rappel justifié de cette exigence lors de la réunion précédente du Bureau exécutif (le 12 mai 2017) et en dépit de l'intervention du Directeur technique national, Vincent JACQUET, auprès de son responsable « interrégion », l'épreuve de « l'américaine » a bien été maintenue au programme en lieu et place du « kilomètre par équipes ». Il affirme également que s'il est bien entendu possible de discuter de l'apport technique de telle ou telle discipline, il n'est en revanche pas normal que chaque « interrégion » définisse son propre programme, malgré l'intervention du DTN, alors que les épreuves qualifient directement ou indirectement un quota d'athlètes pour les championnats de France route et piste. Il propose donc que le Bureau exécutif prenne la décision d'annuler l'homologation des résultats de la manche piste organisée le 27 mai 2017 à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après les interventions de Eric JACOTE, Jean-Michel RICHEFORT, Michel CALLOT propose d'annuler les résultats de cette manche piste. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est également décidé que les résultats de cette manche piste ne seront pas

entérinés et que le classement général de « l'interrégion » ne doit pas tenir compte de cette journée de compétitions.

#### **4.6. Championnats de France masters sur piste**

La commission propose les conditions suivantes pour qu'un titre de champion de France puisse être attribué : participation d'un minimum de quatre concurrents pour les hommes et de trois concurrentes pour les dames. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40'.  
Prochaine réunion le jeudi 20 juillet 2017, à 9 h 00 au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire Général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

## **Plan d'actions**

| <b>Points de l'ordre du jour</b>                        | <b>Personnes concernées</b>                         | <b>Actions et échéances</b>   |
|---|---|---|
| <b>III. VIE FEDERALE ET INFORMATION INTERNATIONALES</b> |   |   |
| <b>9. Visite du site technique de Montry</b>            | Yannick POUHEY + Jean-Philippe POVEDA               | Création d'un groupe d'analyse mixte chargé de réfléchir sur le système d'organisation du flux de matériels et de contrôles à mettre en place assez rapidement.   |
| <b>27. Sécurité des cyclistes</b>                       | Jean-Michel RICHEFORT (FFC) + Nicolas ROUGEON (LNC) | Constitution d'un groupe de réflexion avec tous les acteurs du cyclisme et chargé de formuler des propositions concrètes et exploitables par les services des ministères concernés par la sécurité des cyclistes. |
| <b>28. Mise à jour de la réglementation fédérale</b>    | Ludovic SYLVESTRE + Jacky TARENNE                   | Constitution d'un groupe de travail de treize personnes, dont la tâche devrait se terminer vers la mi-novembre 2017, pour une mise en ligne sur le site internet fédéral en décembre 2017.                        |
| <b>XII. <u>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018</u></b>        |   |   |
|   | Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS                          | Réaliser un audit du système comptable et financier de la FFC et de proposer une nouvelle version du règlement financier.   |

|  |                                   |  |
|--|-----------------------------------|--|
| <b>XIII. REVUE DE PROJETS EN COURS</b>   |                                   |  |
| <b>2. Les procédures de facturation</b>  | Arnaud COURTIER +<br>Anne LE PAGE | Réaliser une analyse des avantages et des inconvénients de la procédure actuelle et la soumettre aux membres lors d'une prochaine séance du Bureau exécutif. |
| <b>XV. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS</b>  |                                   |  |
| <b>3. Commission du cyclo-cross</b>  |                                   |  |
| <b>3.2. Candidature du site de Nommay à l'organisation des championnats d'Europe de cyclo-cross en novembre 2019</b> | Anne LE PAGE                      | Prévenir le Président de l'association que la FFC sera en mesure de soutenir cette candidature après paiement des sommes dues.                               |

## ***Plan des annexes***

*Annexe 1 : proposition d'organisation de la médecine fédérale (pages 23 à 26).*

*Annexe 2 : règlement médical fédéral (pages 27 à 52).*

*Annexe 3 : procédure d'encaissement des chèques d'acompte pour inscription au calendrier des épreuves fédérales (page 53).*

*Annexe 4 : règlement disciplinaire général (pages 54 à 76).*